

# LE CALENDRIER

## LE CALENDRIER GENERAL EST LE SUIVANT

Du mercredi 8 novembre 2023 12 h au mercredi 29 novembre 2023 12 h	Formulation des demandes de mutation (interacadémique, sur SPEN et POP) sur I-Prof / SIAM
Du 30 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2023	Téléchargement des confirmations individuelles de demandes de mutation
Jeudi 30 novembre 2023	Date limite de transmission au médecin du travail du rectorat des dossiers pour une bonification au titre du handicap
Du 30 novembre 2023 et jusqu'au mercredi 12 janvier 2024	Vérification des barèmes par les gestionnaires
Vendredi 8 décembre 2023	Date limite de transmission des confirmations de demande par les agents, via COLIBRIS, accompagnées des pièces justificatives
Du 13 janvier au 24 janvier 2024	1 <sup>er</sup> Affichage des barèmes
Du 27 janvier 2024 au 30 janvier 2024	2 <sup>ème</sup> Affichage des barèmes
Vendredi 9 février 2024 minuit	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demandes et des demandes d'annulation
À compter du mercredi 6 mars 2024	Résultats des mutations : affichage sur I-Prof / SIAM

Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à la note de service ministérielle et à l'arrêté rectoral.